

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



**Dernière Heure | 12 juin 2020**

**Volume 2 no 66 – 12 juin 2020**

## **Signature de l'entente encadrant le transfert des professionnelles et professionnels du MEI à IQ**

L'entente encadrant le transfert des professionnelles et professionnels du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) à Investissement Québec (IQ), le 18 juin 2020, a finalement été signée par les trois parties le 5 juin dernier. Essentiellement, l'entente précise les conditions de travail qui seront applicables au moment du transfert chez IQ et qui ont fait l'objet d'une tournée d'information auprès des membres visés en février dernier. L'entente peut être consultée sur le lien suivant : [lien pour consulter l'entente](#).

Contrairement à ce que le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB) a pu laisser sous-entendre dans son communiqué transmis le 5 juin dernier, les conditions de travail négociées à l'avantage des membres par le Syndicat de professionnelles et professionnels du Québec (SPGQ) avec IQ n'ont jamais été mises en péril.

En effet, l'application de la convention collective en vigueur chez IQ aux employés du MEI n'a jamais été remise en question dans l'attente du règlement de la question de la représentation syndicale. À cet égard, la lettre transmise aux syndicats le 1<sup>er</sup> mars 2020 par M<sup>me</sup> Marie Zakaib (première vice-présidente, ressources humaines et communications internes) en est la preuve : [lien pour consulter la lettre](#).

Le SPGQ tient à réitérer à l'ensemble des professionnelles et professionnels transférés chez IQ qu'il ne ménage aucun effort pour assurer leur représentation et assurer le respect de la démocratie syndicale dans le cadre de ce transfert.

Line Lamarre  
Présidente